

Aides financières pour les installations utilisant des énergies renouvelables

Les aides ne sont pas systématiques et leur montant varie fortement selon les politiques régionales.

Les prêts spécifiques

	Caractéristiques	Qui contacter ?
<p>Prêts spécifiques « éco-prêts » adossés au livret de développement durable (LDD) (*) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Prêt air et prêt bonifié énergie renouvelable de la Banque populaire ● Prêt économies d'énergie du Crédit agricole ● Prêt économies d'énergie du CIC ● Ecureuil crédit développement durable de la Caisse d'épargne ● Prêt Crédinergie du Crédit mutuel <p>Voir aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● LCL, BNP Paribas, la Banque postale ● Prêts DolceVita de Gaz de France avec la banque Solféa ● Prêt Vivrélec rénovation d'EDF avec Domofinance <p>(*) Pour financer les travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● TEG (taux effectif global) entre 3,5 % et 4,7 % selon la durée et le montant du prêt. ● Conditions variables selon les banques et les régions. <p>Maison et exploitation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Plusieurs banques proposent ces éco-prêts. Ils sont évalués par l'Ademe sur le site www.ademe.fr/internet/ecoprets ● Réseau Info-énergie de l'Ademe dans chaque région : www.ademe.fr/particuliers/ Tél. : 0 810 060 050
<ul style="list-style-type: none"> ● Prêts bonifiés pour l'installation de technologies solaires 	<ul style="list-style-type: none"> ● Taux 0 ou bonifiés <p>Maison</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Conseil régional
<ul style="list-style-type: none"> ● Prêts cofinancés avec les banques, avances et subventions pour des projets innovants ou de développement 	<p>Exploitation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Directions régionales d'Oseo : www.oseo.fr

Les subventions

	Caractéristiques	Qui contacter ?
<p>Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)</p> <p>Maison et exploitation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Conseil régional ● Enerplan l'énergie solaire : www.enerplan.asso.fr 	<ul style="list-style-type: none"> ● Réseau Info-énergie de l'Ademe dans chaque région : www.ademe.fr Tél. : 0810 060 050
<p>Conseil régional et conseil général</p> <p>Maison et exploitation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Subvention jusqu'à 40% pour les études et les investissements 	<ul style="list-style-type: none"> ● Conseil régional ● Enerplan pour le solaire : www.enerplan.asso.fr
<p>Collectivité territoriale, commune, communauté de communes, département</p> <p>Maison et exploitation</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Collectivité territoriale
<ul style="list-style-type: none"> ● Casdar (fonds pour le "développement agricole et rural") ● Feder (Fonds européens de développement) <p>Exploitation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Appel à projets pour 2008 de développement agricole et rural 	<ul style="list-style-type: none"> ● DRAF ● DDAF
<ul style="list-style-type: none"> ● Anah (Agence nationale de l'habitat) <p>Maison</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Subventions pour les équipements utilisant l'énergie solaire, en fonction des travaux réalisés et des ressources du propriétaire 	<ul style="list-style-type: none"> ● Délégation locale de l'Anah www.anah.fr Tél. : 0826 80 39 39
<ul style="list-style-type: none"> ● Plan climat <p>Maison</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Aides pour l'utilisation d'énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> ● Conseil régional
<ul style="list-style-type: none"> ● Adil (Association départementale d'information sur le logement) <p>Maison</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Conseil gratuit pour des informations juridiques, financières et fiscales 	<ul style="list-style-type: none"> ● Délégation locale de l'Adil : www.anil.org Tél. : 0820 16 75 00

Parlez-en aussi à : votre député, votre coopérative agricole ou votre groupement de producteurs.